



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**  
Service des procédures environnementales

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Autorisation Environnementale pour le projet de réensablement sur 10 ans  
des plages d'Arcachon et du Nord Pyla**

**Communes concernées : ARCACHON et LA TESTE DE BUCH**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 12 septembre 2022 au mardi 11 octobre 2022 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de réensablement sur 10 ans des plages d'Arcachon et du Nord Pyla sur les communes d'Arcachon et La Teste de Buch.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le responsable du projet est le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON – 16, allée Corrigan 33120 ARCACHON. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Madame Christelle LAMARQUE au tél : 05 57 52 74 74.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie d'Arcachon et de La Teste de Buch aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2022 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie d'Arcachon place Lucien de Gracia CS 90133 – 33311 ARCACHON Cedex, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Philippe CALAND Officier supérieur retraité de la Gendarmerie Nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations selon le calendrier ci-après à la Mairie de:

**ARCACHON : au Centre Administratif Municipal, place Lucien de Gracia.**

- Lundi 12 septembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Samedi 01 octobre 2022 de 09h00 à 12h00
- Mardi 11 octobre 2022 de 15h00 à 18h00

**LA TESTE DE BUCH : à la Mairie, esplanade Edmond Doré.**

- Jeudi 15 septembre 2022 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 23 septembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Lundi 10 octobre 2022 de 14h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie d'Arcachon et de La Teste de Buch, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications\\_légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales).

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.